



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

Communiqué de presse

Le conseil municipal d'Iqaluit réitère sa demande d'intervention gouvernementale concernant l'ivresse publique

Le 10 octobre 2025 – Iqaluit, Nunavut

À la suite des discussions récentes tenues lors d'une réunion du conseil, le conseil municipal d'Iqaluit réitère sa demande au gouvernement du Nunavut d'intervenir rapidement et de manière concrète afin de s'attaquer au problème d'ivresse publique dans la ville. Cette démarche fait suite à l'appel initial du conseil, lancé en mai 2024.

Pourquoi c'est important

L’ivresse publique continue d’avoir des répercussions sur la sécurité et le bien-être de la collectivité, ainsi que sur l’utilisation des espaces publics. Le conseil presse de nouveau le ministère de la Justice de donner des directives claires à la Gendarmerie royale du Canada concernant la façon d’intervenir dans les cas d’ivresse publique. Bien que la GRC travaille avec acharnement et fasse de son mieux avec les ressources dont elle dispose, un soutien accru et un encadrement clair de la part du gouvernement du Nunavut sont nécessaires pour assurer des interventions efficaces et cohérentes. Une approche concertée, allant au-delà du niveau municipal, est essentielle pour réaliser des progrès concrets.

Rôles et responsabilités

Ville d'Iqaluit

Responsable des règlements municipaux et des mesures locales de sécurité publique à l'intérieur des limites de la ville – par exemple, les règles concernant les espaces publics, les événements et les nuisances. La Ville ne peut pas diriger les opérations de la GRC et n'a aucun contrôle sur les lois territoriales relatives à l'alcool ni sur l'octroi de permis.

Gouvernement du Nunavut

Supervise la *Loi sur les boissons alcoolisées* et les règlements connexes, ainsi que les politiques territoriales et les orientations destinées aux partenaires chargés de l’application de la loi. Le gouvernement du Nunavut est en mesure d’établir les directives nécessaires pour assurer des interventions uniformes face à l’ivresse publique et de financer les services de santé et de soutien social, notamment les options de désenivrement.



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

GR
C

Assure l'application des lois territoriales, notamment la *Loi sur les boissons alcoolisées*, ainsi que du Code criminel. La GRC continue d'intervenir dans les situations d'ivresse publique du mieux qu'elle le peut, conformément à son mandat. Le Conseil tient à saluer le professionnalisme et le dévouement des agents de la GRC, qui se trouvent chaque jour en première ligne face à cet enjeu. Pour qu'ils puissent poursuivre leur travail de façon efficace, des ressources supplémentaires et un encadrement clair du gouvernement du Nunavut sont essentiels.

Ce que le Conseil demande au gouvernement du Nunavut de faire

1. Émettre des directives opérationnelles écrites à la GRC concernant la façon d'intervenir dans les cas d'ivresse publique à Iqaluit en vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, incluant des options claires d'application de la loi et d'aiguillage vers les services de santé et de soutien social.
 2. Entreprendre, au besoin, des mises à jour politiques ou réglementaires afin de renforcer des interventions humaines et sécuritaires – par exemple, la mise en place de parcours menant à des lieux de désenivrement ou à d'autres formes de soutien.
 3. Mettre sur pied une table de concertation réunissant les ministères de la Justice et des Finances du gouvernement du Nunavut, la GRC, la Ville et les fournisseurs de services, avec des échéanciers et des rapports publics sur les progrès réalisés.
 4. Allouer les ressources nécessaires pour soutenir les mesures immédiates et à moyen terme, notamment le transport et l'accès à des services de désenivrement ou de désintoxication, ainsi que le renforcement de la capacité d'intervention.

Comment les résidents peuvent aider

Les résidents peuvent contribuer à la sécurité de la collectivité en signalant sans délai toute préoccupation liée à la sécurité à la GRC et en diffusant l'information sur les services de soutien communautaires disponibles. Les commentaires du public jouent également un rôle important pour orienter la coordination des services et l'élaboration des politiques.

Le conseil reconnaît le rôle essentiel que jouent déjà les membres de la GRC ainsi que les défis quotidiens auxquels ils font face lorsqu'ils interviennent dans des situations d'ivresse publique. Pour renforcer leur capacité à s'attaquer à cet enjeu, il faut des directives claires et des ressources suffisantes de la part du gouvernement du Nunavut.



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

Le conseil municipal d’Iqaluit demeure déterminé à collaborer avec le gouvernement du Nunavut, la GRC, les services de santé et les services sociaux ainsi qu’avec les organismes communautaires afin de mettre en œuvre une réponse concertée, pragmatique et empreinte de compassion. À la suite des élections territoriales, le conseil adressera également une lettre officielle aux nouveaux ministres des Finances et de la Justice pour solliciter leur collaboration à ce sujet et veiller à ce que des progrès soient réalisés.

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Geoff Byrne

Gestionnaire des communications et du service à la clientèle
Ville d'Iqaluit
867-979-5619
G.Byrne@iqaluit.ca